



INTERSYNDICALE PNC

Le 20 février 2013



Fin des Négociations : A vous de décider !

Après plusieurs mois de négociations difficiles dans un climat extrêmement tendu, le SNPNC et l'UNSA PNC, grâce à un travail commun, sont aujourd'hui en mesure de vous annoncer qu'un consensus a été trouvé avec l'Entreprise.

Dans le cadre du projet Transform 2015, il nous paraissait essentiel de renégocier un nouvel Accord Collectif protecteur à durée déterminée.

Nous ne pouvions accepter le projet proposé à signature en juillet 2012 qui était véritablement destructeur pour notre rémunération, nos règles d'utilisation et n'apportait aucune garantie sur la gestion de l'emploi.

Nous sommes donc repartis de notre Accord Collectif actuel 2008-2013 afin de préserver les fondamentaux de notre métier de PNC et de trouver de nouvelles pistes d'économies indolores à l'image des pilotes.

L'avancée majeure que nous avons réussi à obtenir est principalement le chiffrage et la prise en compte de mesures que l'Entreprise comptait imposer sans nous en accorder le crédit. Le projet BEST (nouveaux aménagements cabine en P et J), par exemple, avait complètement été « oublié » dans la liste des efforts demandés.

La copie finale obtenue nous paraît acceptable et suffisamment protectrice pour vous la présenter.

Quotidiennement, et ce depuis plus de 2 mois, nous avons âprement négocié pour défendre notre métier et ses acquis fondamentaux :

- Aucun départ contraint
- Maintien de notre rémunération (aucune modification du système de décompte sur LC et MC)
- Maintien de nos repos en escale et à la maison sur LC
- Reconduction des règles d'utilisation sur LC
- Augmentation du nombre de jours OFF sur MC
- Respect de la vie privée
- Maintien des N70 sur LC
- Equilibrage des rythmes et encadrement de la pénibilité sur MC
- Maintien de notre CE PN
- Retour à l'ancien barème des indemnités kilométriques
- Maintien d'un hébergement commun PNC/ PNT

Des concessions ont évidemment été inévitables et nous avons choisi de privilégier d'accepter de travailler un peu plus à bord pour préserver nos repos, notre temps de travail et notre salaire. La sauvegarde des emplois PNC est restée notre préoccupation majeure.

Nous sommes tout à fait conscients que ces mesures, dans leur globalité, représenteront un effort non négligeable pour l'ensemble des PNC mais elles s'inscrivent dans le contexte momentanément difficile pour l'Entreprise. Notre Président, Alexandre de Juniac, a maintenant un contrat moral avec les PNC d'Air France. En nous demandant de participer aux efforts pour redresser Air France, il a pris l'engagement d'un retour à l'équilibre et à la prospérité de notre Compagnie et a désormais une obligation de réussite.

Quand la situation sera de nouveau bénéficiaire, nous saurons rappeler à notre Président Directeur Général tous les efforts consentis en leur temps comme nous avons su le faire en 2007.

L'ensemble des acquis fondamentaux que nous avons réussi à préserver, mais aussi les mesures sur lesquelles nous avons pu trouver un compromis sont consignés dans un relevé de décisions que nous avons signé. Son contenu vous sera présenté de façon objective et dans son intégralité, conformément à nos engagements, afin que vous puissiez vous prononcer sur le bien-fondé de ce nouveau projet d'accord. Nous espérons avoir honoré notre rôle de représentants des salariés à travers les mandats que vous nous avez confiés en négociant au mieux et en choisissant une attitude responsable.

L'ensemble des nouvelles mesures sera soumis à tous nos adhérents à travers un référendum. Si vous nous donnez votre accord, nous intégrerons ces mesures dans un Accord Collectif PNC d'une durée de trois ans et demi.

**Nous avons négocié pour vous,
vous seuls serez arbitres et décisionnaires de l'avenir de notre métier.**